ART. 11 N° AS150

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N º AS150

présenté par Mme Bazin-Malgras, M. Cattin, Mme Meunier, Mme Kuster, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Dive et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE 11

À la fin de la première phrase de l'alinéa 48, après le mot :

« informatique »

insérer les mots:

«, aux fichiers».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel